

HECTARE

URBANISME DURABLE

Département de l'Hérault



LOT N°3 : RESEAUX SECS - AEP

A.E.

Acte d'Engagement



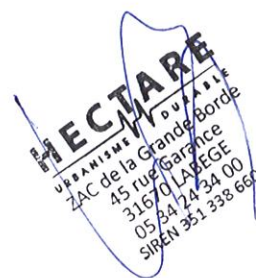
MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83



MAITRE D'OEUVRE

34 bis chemin du Chapitre

31 100 TOULOUSE

Tél : 05 34 60 96 96

Email : 2au@2au.fr



SUD-OUEST RESEAUX
26 rue des Treilles - ZAC des Serres
31410 NOË
Tél. 05 61 97 77 15
RCS Toulouse 511 028 920

CM

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le **lot N°3 : RESEAUX SECS - AEP** des travaux d'aménagement du **lotissement « L'Allée du Papillon »** situé sur la commune de **SAINT-LYS** (31) comprenant 16 lots.

Ce projet est autorisé par arrêté du Maire en date du 19 octobre 2021.

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Le Moulin de la Jalousie,
SAINT-LYS (31470)

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
 - Détail et montant des garanties de la police,
- et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Laurent BONNASSIE

ET :



SUD OUEST RESEAUX

26 RUE DES TREILLES

ZAC DES SERRES

31410 NOE

Forme juridique : SAS

SIRET : 511 028 920 00029

4221 Z

Représentée par : David INGRES – d.ingres@sor31.fr

CB

N

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'OEUVRE

34 bis chemin du Chapitre

31 100 TOULOUSE

Tél : 05 34 60 96 96

Email : 2au@2au.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



C. SPS

ZI Plaisance – 17 rue de Ratacas

11 100 NARBONNE

Tél : 04 68 32 47 82

Email : ferrandomateille@cspslr.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHE

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

0

LB

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 3 – RESEAUX SECS - AEP

MONTANT MARCHÉ BASE HT	68 200.00- €
TVA 20 %.....	13 640.00 €
MONTANT TTC.....	81 840.00 €

Soit en toutes lettres TTC : -QUATRE VINGT UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **3... mois (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée début juin 2022 pour une livraison des travaux le fin novembre 2022.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **laurent.bonnassie@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

Handwritten initials: "A" and "LB"

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à __NOE__, le __11 MI 2022__

L'ENTREPRISE

SUD-OUEST RESEAUX
26 rue des Treilles – ZAC des Serres
31410 NOE
Tél. : 05 61 97 77 15 – Fax : 05 61 97 77 19
RCS Toulouse : 511 028 920

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

M. BONNASSIE

DATE D'EFFET DU MARCHE

A compter de la réception de l'ordre de service

HECTARE
URBANISME DURABLE
ZAC de la Grande Borde
45 rue Garande
31670 LABEGE
05 34 24 34 00
SIREN 351 238 650



SUD OUEST RESEAUX

26 Rue de Treilles

31410 NOE

Tél.: 05-61-97-77-15

Fax: 05-61-97-77-19

Devis

N° Devis	Date	Code Client
DEVIS3559	22/04/2022	HECTARE

Référence : SAINT LYS

HECTARE

ZI LES PORTES DOMITIENNES

BP 30020

34741 VENDARGUES CEDEX

LOTISSEMENT L'ALLEE DU PAPILLON - SAINT LYS

N°	Description	U.	Qté	Prix Unitaire	Montant H.T.
1	RESEAU AEP et ARROSAGE				
1.1	Tranchée en terrain naturel	ML	365,000	9,82	3 584,30
1.2	Evacuation des excédents	M3	87,600	17,68	1 548,77
1.3	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	365,000	5,53	2 018,45
1.4	Pose Grillage avertisseur	ML	365,000	0,78	284,70
1.5	Remblai tranchée	ML	365,000	5,85	2 135,25
1.6	Reprise canalisation existante	U	1,000	437,02	437,02
1.7	Pose Vanne 70 sous bouche à clé	U	1,000	344,18	344,18
1.8	Pose canalisation PVC 75 - 16 bars	ML	158,000	8,19	1 294,02
1.9	Pose coude 75	U	4,000	126,79	507,16
1.10	Vidange	U	1,000	398,83	398,83
1.11	Réalisation Branchement en 25 sous bouche à clé	U	15,000	176,77	2 651,55
1.12	Pose PE 19/25 - 16 bars - EXCEL PLUS	ML	93,000	9,79	910,47
1.13	Pose regard comptage tampon fonte pour branchement en Pe 19/25 - Type CCVPlast	U	11,000	239,76	2 637,36
1.14	Pose regard comptage tampon fonte pour branchement en Pe 19/25 - Type L1T	U	4,000	312,21	1 248,84
1.15	Réalisation Branchement en 32 sous bouche à clé	U	1,000	182,37	182,37
1.16	Pose PE 26/32 - 16 bars - EXCEL	ML	3,000	11,48	34,44

N°	Description	U.	Qté	Prix Unitaire	Montant H.T.
1.17	PLUS Regard arrosage 1.00 x 0.50 Tampon fonte + Disconnecteur 32	U	1,000	870,39	870,39
1.18	Réalisation Branchement en 50 sous bouche à clé	U	1,000	218,59	218,59
1.19	Pose PE 42/50 - 16 bars - EXCEL PLUS	ML	3,000	19,77	59,31
1.11	Pose regard comptage tampon fonte pour branchement en Pe 56/63 - Type 1/2 L4T	U	1,000	503,99	503,99
1.21	Pose Gaine TPC 90 Arrosage	ML	140,000	3,11	435,40
1.11	Essai AEP	ML	158,000	3,37	532,46
1.11	Plan exécution AEP	U	1,000	222,16	222,16
1.11	Recolement AEP	U	1,000	194,39	194,39
	Total RESEAU AEP et ARROSAGE		1,000	23 254,40	23 254,40
2	RESEAU DESSERTE BT				
2.1	Tranchée en terrain naturel	ML	223,000	9,82	2 189,86
2.2	Surlargeur de tranchée	ML	68,000	3,28	223,04
2.3	Evacuation des excédents	M3	69,840	17,68	1 234,77
2.4	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	291,000	5,53	1 609,23
2.5	Pose Grillage avertisseur	ML	291,000	0,78	226,98
2.6	Remblai tranchée	ML	291,000	5,85	1 702,35
2.7	Pose Cable BT 3x240+115	ML	105,000	30,14	3 164,70
2.8	Pose Cable BT 3x150+95	ML	70,000	20,06	1 404,20
2.9	Pose Cable BT 3x95+50	ML	51,000	15,08	769,08
2.10	Pose Cable BT 4x35	ML	200,000	8,48	1 696,00
2.11	RMBT 12 Plages + RCCP	U	2,000	979,75	1 959,50
2.12	RMBT 9 Plages	U	4,000	644,00	2 576,00
2.13	Mise à la terre	U	6,000	90,43	542,58
2.14	Borne CIBE	U	11,000	183,42	2 017,62
2.15	Article 2 - EDF	U	1,000	555,40	555,40
2.16	Recolement EDF	U	1,000	194,39	194,39
	Total RESEAU DESSERTE BT		1,000	22 065,70	22 065,70
3	RESEAU ECLAIRAGE				
3.1	Tranchée en terrain naturel	ML	20,000	9,82	196,40
3.2	Evacuation des excédents	M3	4,800	17,68	84,86
3.3	Sablage tranchée et enrobage	ML	20,000	5,53	110,60

N°	Description	U.	Qté	Prix Unitaire	Montant H.T.
3.4	canalisation Pose Grillage avertisseur	ML	20,000	0,63	12,60
3.5	Remblai tranchée	ML	20,000	5,85	117,00
3.6	Pose Gaine TPC 63	ML	212,000	2,76	585,12
3.7	Deroulage Cable Eclairage 3G6	ML	228,000	5,82	1 326,96
3.8	Massif ancrage mat de 5 m	U	8,000	155,18	1 241,44
3.9	Mat de 5 m + TECEO S 24 leds de marque COMATELEC	U	8,000	732,44	5 859,52
3.10	Pose Commande Eclairage	U	1,000	883,94	883,94
3.11	Controle Installation	U	1,000	241,52	241,52
3.12	Plan exécution Eclairage	U	1,000	166,62	166,62
3.13	Recolement Eclairage	U	1,000	138,85	138,85
	Total RESEAU ECLAIRAGE		1,000	10 965,43	10 965,43
4	RESEAU FRANCE TELECOM				
4.1	Tranchée en terrain naturel	ML	7,000	9,82	68,74
4.2	Surlargeur de tranchée	ML	265,000	3,28	869,20
4.3	Evacuation des excédents	M3	54,400	17,68	961,79
4.4	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	272,000	4,88	1 327,36
4.5	Pose Grillage avertisseur	ML	272,000	0,63	171,36
4.6	Remblai tranchée	ML	272,000	5,24	1 425,28
4.7	Pose PVC 42/45	ML	1 102,000	2,56	2 821,12
4.8	Pose chambre L1T	U	1,000	306,59	306,59
4.9	Pose Chambre L2T	U	3,000	503,99	1 511,97
4.10	Pose Bornier	U	3,000	196,22	588,66
4.11	Regard parcellaire béton 30x30 Tampon béton	U	15,000	55,18	827,70
4.12	Essai Télécom	ML	1 102,000	0,35	385,70
4.13	Reprise sur chambre existante	U	1,000	232,45	232,45
4.14	Plan exécution telecom	U	1,000	222,16	222,16
4.15	Recolement Telecom	U	1,000	194,39	194,39
	Total RESEAU FRANCE TELECOM		1,000	11 914,47	11 914,47

Taux TVA	Base	Montant
	68 200,00	13 640,00

HECTAIRE
URBANISME DURABLE
ZAC de la Grande Borne
45 rue Garance
31670 LABEGE
05 34 24 34 00
SIREN 351 338 680

Total H.T.	68 200,00 €
TVA	13 640,00 €
Total T.T.C.	81 840,00 €

Fait à Noé le : **SUD-OUEST RESEAUX**
David Ingres 26 rue des Treilles - ZAC des Serres
31410 NOÉ
Tél. 05 61 97 77 15 • Fax 05 61 97 77 19
Code APE 4221Z SIRET 511 028 920 00029 TVA Intracommunautaire : FR26511028930

Bon pour accord (Signature du client)

Président

